35e ANNÉE N° 2809 PARAIT LE SAMEDI 5 JUILLET 1924

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DIX francs par an
ETRANGER port) en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite*, 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au Bureau du Journal ; à Paris, à l'*Agence Havas*, 62, rue de Richelieu, et dans les principales Agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Réclames (la ligne).....0,80
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

EN SONGEANT A MATTEOTTI

Dans son numéro de Juillet le *Progrès Civique*, publie entr'autres bons articles celui que nous insérons ci-dessous et que nos lecteurs liront volontiers car il établi un point d'histoire que peu connaissent et que beaucoup ignorent.

Comment Pierre Bonaparte assassina Victor Noir

Il y a des signes dans le temps que le régime mussolinien touche à sa fin. Avec l'affaire Matteotti — qui n'est qu'un chaînon dans une suite de meurtres moins retentissants — il commence à « glisser dans le sang ».

On a évoqué, à propos de cette affaire, un autre crime politique fameux : l'assassinat de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte.

Le simple récit de ce dernier permet, en effet, de dégager de nombreuses analogies.

* * *

Pierre Bonaparte, fils de Lucien, était une assez jolie brute.

En 1870, il avait 54 ans. Toute sa vie était passée à courir les aventures. Il avait pris part à l'insurrection des Romagnes en 1831, combattu en Colombie aux côtés de Bolivar, puis s'était fixé à Londres, près de sa demi-sœur Christine Dudley. Sa famille n'était pas tranquille. Avec lui, on n'était jamais certain qu'il ne se livrerait pas à quelque incartade ou ne serait pas le héros de quelque vilaine histoire.

.....

A la révolution de 1848, Pierre Bonaparte rentre en France et se découvre républicain. Il se fait même, un moment, une sorte de popularité en se déclarant contre le Coup d'Etat ; il vivait modestement dans sa maison d'Auteuil.

Mais il avait de grosses difficultés d'argent et il désirait vivement rentrer en grâce auprès de son impérial cousin. Il est vraisemblable que cette considération ait déterminé le crime dont il allait se rendre coupable.

Pierre Bonaparte avait écrit dans un journal corse un article où il parlait de « mettre les tripes aux champs » aux rédacteurs de la *Revanche*, journal démocratique de Bastia, qui avait attaqué Napoléon Ier.

Un rédacteur de *La Marseillaise*, de Rochefort, prit fait et cause pour *La Revanche*.

Immédiatement, Pierre Bonaparte, adresse à Rochefort une lettre d'une insolence et d'une violence rares, où il le somme de se battre.

Rochefort constitue des témoins.

Mais, en même temps, le correspondant de *La Revanche* à Paris, Paschal Grousset, adressait de son côté ses témoins au Bonaparte : c'étaient Victor Noir, un tout jeune homme, et Ulric de Fonvielle.

Au cours de son procès, Pierre Bonaparte soutint que ces témoins l'avaient menacé et qu'il n'avait tiré sur eux que pour se défendre.

La version d'Ulric de Fonvielle — qui ne varia jamais — est plus vraisemblable.

Les témoins entrent et remettent la lettre de P. Grousset. Pierre Bonaparte la parcourt.

— J'ai provoqué M. Rochefort parce qu'il est le porte drapeau de la crapule. Quant à M. Grousset, je n'ai rien à vous répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces *charognes* ?

M. de Fonvielle reprit :

— Monsieur, nous venons chez vous loyalement remplir le mandat que nous a confié notre ami.

— Etes-vous solidaires de ces misérables ?

— Nous sommes solidaires de nos amis.

Pierre Bonaparte se précipite alors sur Victor Noir, le gifle et, tirant un revolver, le blesse à mort. Il poursuit M. de Fonvielle qui, lui-même armé, essayait de sortir son revolver de l'étui, et lui envoie deux balles qui se perdent dans les habits. M. de Fonvielle franchit la porte et trouva sur le trottoir Victor Noir expirant.

Quelques minutes après, se présentaient les témoins de Rochefort. La foule déjà ameutée les arrêta : « N'entrez pas dans cette maison, leur criait-on, on y assassine »

* * *

La nouvelle de l'attentat provoqua une explosion de colère.

Rochefort affirmait qu'il y avait eu maldonne et qu'en réalité c'était lui qu'on avait voulu atteindre. Pierre Bonaparte avait machiné d'attirer chez lui et, en l'abattant, de rentrer ainsi en grâce auprès de l'empereur et de l'impératrice dont le pamphlétaire empoisonnait l'existence.

On racontait, d'ailleurs, que l'impératrice, qui n'y voyait pas plus loin que le tour de sa crinoline, se serait écriée, en apprenant l'assassinat : « Oh ! le bon parent ! »

Immédiatement, Rochefort publia dans la *Marseillaise*, un appel à l'action directe.

Voilà dix-huit ans que la France est entre les mains ensanglantées de ces coupe-jarrets qui, non contents de mitrailler les républicains dans les rues, les attirent dans des pièges immondes pour les égorger à domicile.

« Peuple français, est ce que, décidément, tu ne trouves pas qu'en voilà assez ? »

Emile Ollivier fait arrêter Pierre Bonaparte et, en même temps, obtient de la Chambre une autorisation de poursuites contre Rochefort. Mais partout des manifestations s'organisent.

Le corps de Victor Noir avait été transporté à Neuilly et les obsèques fixées au 13 janvier. Une foule immense s'était groupée aux abords de la maison mortuaire, au point qu'on se demandait comment le corbillard y pourrait accéder.

Un premier débat s'engage. L'inhumation se fera-t-elle à Neuilly ou au Père-Lachaise ? Dans le second cas, c'est tout Paris à traverser. C'est un massacre fatal. Rochefort et Flourens haranguent la foule. On ira à Neuilly. Le cortège se mit en marche.

Subitement, sans doute sous l'impulsion de louches agitateurs, elle se ravise. Décidément on ira au Père-Lachaise. On dételle les chevaux du corbillard, Flourens et Rochefort résistent de toutes leurs forces. Ce dernier est hissé sur le corbillard, mais il est tellement épuisé par trois jours de lutte qu'il s'affaisse évanoui.

L'inhumation eut lieu finalement à Neuilly.

La police n'avait pas osé intervenir. C'est au retour, lorsque la foule rentrait dans Paris, qu'elle se heurta à des barrages de cavalerie. Mais le cortège fut habilement coupé et des collisions trop violentes furent évitées. Ces évènements furent le début d'une agitation qui ne se ralentit pas jusqu'à la guerre.

Rochefort s'était laissé condamner par défaut par le tribunal correctionnel. Oserait-on l'appréhender ?

Toute la police fut mobilisée. Un soir que le pamphlétaire se rendait à une réunion électorale, il fut entouré d'une foule qui le portait en triomphe. C'étaient des policiers qui le dirigèrent adroitement sur une maison de la rue de Flandre et fermèrent la grille derrière lui. Il était pris et fut dirigé sur Sainte-Pélagie.

Lorsque, la réunion, qui attendait son idole, connut l'arrestation, ce fut une stupeur ! Les discours les plus révolutionnaires sont prononcés. Le commissaire de police présent déclare la réunion dissoute. Gustave Flourens qui présidait, lui met la main au collet et s'écrie :

— Le suffrage universel n'existe plus ; je proclame la révolution et je commence par arrêter le commissaire de police !

Le magistrat n'en menait pas large !

Cependant des manifestations s'organisaient Flourens pénétraient dans les coulisses du théâtre de Belleville et y réquisitionnait trois vieux fusils à piston et cinq ou six colichemardes qui servaient à la représentation des *Trois Mousquetaires*.

Paris tout entier vibrait, dressé contre l'Empire. Ollivier s'affolait. Il fit arrêter toute la rédaction de la *Marseillaise*.

Quant à Pierre Bonaparte, son procès fut l'occasion de scènes violentes.

Comme le président demandait à Paschal Grousset s'il était parent de l'accusé :

— Madame Lœtitia a eu tant d'amants que je ne puis le savoir.

L'accusé s'y montra agressif et injurieux à son ordinaire.

Il fut acquitté.

* * *

La déclaration de guerre devait mettre un moment, un terme à l'agitation républicaine. Mais il n'est pas douteux que la balle qui tua Victor Noir avait porté à l'Empire un coup mortel. Il ne devait pas s'en relever.

Pour les curieux d'analogie historique, le récit du drame que nous avons brièvement rapporté peut prêter à des réflexions intéressantes.

Mussolini a peut-être cru, comme Napoléon et Eugénie, qu'on pouvait mater l'opposition à coups de couteau ou de révolver ; il a trouvé comme l'homme de Décembre des sicaires dévoués, trop dévoués. Mais aujourd'hui, en Italie comme en France en 1870, la masse populaire s'insurge.

On peut gouverner un temps à la cravache mais la « cavale indomptable et rebelle » finit toujours par se révolter.

Et casse les reins du cavalier trop brutal.

JEAN CALLOT.

LETTRE DE PARIS

LA VIE CHERE

Le problème de la vie chère subsiste. Il préoccupera encore longtemps les ministres et les ménagères.

Le Gouvernement actuel savait quelles difficultés de toute sorte on lui léguait ; il n'a pas la naïveté de croire que la tâche lui sera facilitée par les spéculateurs et les profiteurs qui veulent s'enrichir vite, fût-ce au détriment des familles de travailleurs.

MM. Queille à l'Agriculture, Raynaldi au Commerce et Renoult à la Justice pourront prendre des mesures concertées, les effets de leur action ne se feront sentir que peu à peu.

Ils ont déjà montré leur énergie. Ils devront être impitoyables envers les mercantis pour être les défenseurs de la masse bourgeoise et ouvrière. Qu'ils agissent contre les accapareurs avec autant de sévérité qu'ils l'ont fait contre ce singulier négociant des Halles qui accaparait les pommes de terre nouvelles. On leur en saura gré.

Dans certains quartiers de Paris, nous disait-on, des détaillants, au lendemain de la constitution du ministère, avaient relevé les prix en disant : « Vous savez ! avec un tel gouvernement, attendez-vous à ce que tout augmente ». Exceptions stupides, soit ! mais il faut les signaler. L'ensemble des commerçants ne peuvent être rendus responsables des fautes de quelques-uns. Ce sont, d'ailleurs, petits moyens d'opposition auxquels on ne prête qu'une médiocre importance.

La vie chère est un des maux d'après guerre, auxquels nous devons nous attaquer résolument. La politique générale en améliorant les changes, en facilitant la production, en donnant confiance au monde qui veut la paix amènera peu à peu un abaissement des prix.

Patience et volonté ! Sur ce point comme sur les autres, il faut des résultats.

INFORMATIONS

LA VALSE DES PRÉFETS

Les mouvements administratifs envisagés auront, cette année, une ampleur exceptionnelle.

Le ministre de l'Intérieur, conformément à la décision prise par le dernier Conseil va inviter tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, âgés de 60 ans, à demander leur mise à la retraite.

D'autre part le ministre a l'intention de remplacer de nombreux fonctionnaires qui bien que n'ayant pas l'âge de 60 ans, sont devenus inaptes à leur service.

Enfin, l'orientation nouvelle de la politique nécessitera le déplacement

© VILLE DE SISTERON

d'office d'un certain nombre de préfets et sous-préfets.

Actuellement cinq préfets ont déjà demandé leur admission à la retraite Ces cinq vacances seront le point de départ des futurs mouvements qui se poursuivront régulièrement et dont le premier sera bientôt soumis au Conseil des ministres.

Dans les milieux bien informés on annonce que M. Simonneau, préfet des Basses-Alpes quitte l'administration préfectorale pour rentrer dans les finances. Il serait, dit-on, nommé Receveur des finances en Seine-et-Oise.

—o—

M. ANDRIEUX A GAGNÉ SON PROCÈS

M. Andrieux, ancien député des Basses-Alpes et doyen de la Chambre, ancien préfet de police, plaida lui-même, on se rappelle devant la cinquième chambre, où son voisin, M. Finder, lui réclamait 10.000 fr. de dommages intérêts parce que la cheminée de son hôtel particulier l'incommodait par sa fumée

Le tribunal vient de lui donner gain de cause. M. Finder a été, en effet, débouté de sa demande de dommages-intérêts.

= =

LA MORT de M. ROBERT de JOUVENEL

La mort de M. de Jouvenel survenue ces jours-ci à Paris nous fait souvenir des élections du 26 avril 1914. Beaucoup d'électeurs se rappellent encore de la candidature de M. Robert de Jouvenel contre celles de MM. Raoul Anglès et Antony Joly dans l'arrondissement de Sisteron ; elle donna à cette élection une tournure joviale et spirituelle car il fut un candidat alerte et vif dans ses conférences, mais cela ne suffit pas pour le faire élire puisqu'il obtint seulement 433 voix contre 1635 à M. Joly et 2 208 à M. R. Anglès.

—o—

LES IMPOTS EN RETARD

Vous savez qu'à partir du 1er juillet, tous les contribuables qui sont en retard pour leurs impôts dus au 30 juin dernier vont être poursuivis et qu'en outre on leur imposera une augmentation de 10 o/o des sommes dues. Nous permettra-t-on de dire que cette augmentation votée un peu légèrement par la dernière Chambre est une injustice. Les impôts ont été augmentés dans des proportions si considérables qu'il n'est pas étonnant que certains contribuables, même portés de bonne volonté, n'aient pu entièrement se libérer. Ce sont évidemment les plus malheureux qui sont dans ce cas et au lieu de les aider à s'acquitter on augmente. M. Voilon, député de la Seine, demandait qu'on accordat encore un délai de trois mois. Le ministre des Finances n'a pas voulu y consentir. « Il y a, a-t-il dit, depuis trois ans cinq milliards en retard » On lui a fait observer que le budget étant de 30 milliards par an, 5 milliards en retard pour 3 ans n'étaient pas excessifs étant donné la dureté des temps,

D'autant qu'on a été obligé de reconnaître que dans certaines perceptions il régnait un certain désordre : on ne sait au juste ce que doivent les contribuables. Avec ces innombrables impôts votés coup sur coup, il n'est pas étonnant que les meilleurs employés aient de la peine a s'y reconnaître. Souvent on ne perçoit que que deux et trois ans après ; parfois on perçoit trop, comme nous l'apprit ce singulier procès d'une employée de perception qui a comparu devant la cour d'Assises de la Seine pour avoir dérobé 30 000 francs à la caisse et qui a été acquittée.

Nous avons su que lorsqu'il y avait des trop-perçus les employés se les partageaient pour éviter la complication des écritures.

Ces coupables pratiques devraient inciter à se montrer indulgents pour les contribuables en retard et qui ont le seul tort d'être pauvras.

CHRONIQUE ELECTORALE

Le fait le plus saillant que nous ayons à signaler à nos lecteurs c'est la tenue du Congrès communiste dimanche dernier à Forcalquier.

Plus avancés en cela que les autres partis, les communistes ont désigné leur candidat : c'est un bas-alpin, travailleur des champs. Son nom ne sera livré à la publicité que lorsqu'il aura reçu le véto du Comité directeur de Paris Le candidat sera accompagné dans ses conférences par des orateurs du parti qui apporteront la bonne parole. Mais voilà ! si l'argent est le nerf de la guerre il est aussi celui des élections. Il faut des sous. Le parti ouvre donc une souscription pour couvrir les frais de son candidat.

Bien que le décret convocant les électeurs n'ait pas paru encore on peut considérer la campagne électorale comme virtuellement ouverte.

Déjà, au cours de la semaine dernière on a pu voir M. le député Henri Michel présenter son favori, M. Jourdan, conseiller général. La chronique ne dit pas si tout a été pour le mieux, mais elle dit qu'un léger nuage est venu assombrir les espérances de M. Jourdan par le mécontentement de ses partisans qui lui reprochent, à peine élu conseiller général, de vouloir s'élever à la députation. Au lendemain de l'élection du 16 mars nous avons prévenu M. Jourdan des soubressauts de l'humeur sisteronnaise. Il en verra bien d'autres.

A Volonne, dimanche dernier, pendant la fête, ce fut la journée des poignées de main et des vigoureux coups de chapeau distribués à profusion par MM. Reymond et Jourdan

Demain un Congrès socialiste aura lieu à Manosque, il s'agira de désigner la candidature unique : deux compétiteurs seront en présence, les citoyens Reymond de Volonne et Gérard d'Oraison. Quelques uns des congressistes soutiendront la candidature Raymond, d'autres, plus nombreux, celle de Girard qui a également le patronnage du citoyen Charles Baron.

M. Reymond fera donc cavalier seul.

Voilà la brouille constatée une fois de plus dans les partis. D'ailleurs, la politique n'est-elle pas faite de bouderies et d'embrassades. N'a-t-on pas vu au Cours des périodes électorales des amis liés par une vieille amitié se facher pour un candidat qui ne fera jamais le bonheur de ses électeurs ?

La situation électorale dans le département exige donc des éclaircissements car sa confusion et la division des partis pourraient bien faire le jeu de l'outsider caché dans les coulisses pour apparaître au bon moment.

SUIRAM.

Chronique Locale

SISTERON

LE TEMPS EN JUILLET

Le mois de Juillet 1924 que les anciens romains appelaient Julius, le mois de Jules, est compris entre le 12 Messidor et le 12 Thermidor de l'ère nouvelle des temps nouveaux.

Le 14 Juillet 1924, c'est le 135me anniversaire de la prise de la Bastille. La chute de cette forteresse fut le signal de l'écroulement du vieux monde, et la venue bienfaitrice du monde nouveau.

Après ces considérations historiques, la météorologie du mois de Juillet 1924 nous donnera des courbes barométriques concaves avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie, entre le 1e et le 3 : entre le 8 et le 10 ; entre le 15 et le 17 : entre le 20 et le 22 ; entre le 30 et le 1e août.

TOMBOLA DES FETES DE PRINTEMPS.

— Il y a des gens qui ne courent pas après la fortune, ils attendent que la fortune coure après eux, qu'elle leur arrive pendant le sommeil et encore ils ne se dérangent pas pour lui tendre la main.

C'est le cas de quelques heureux gagnants de la tombola des fêtes. Quelques numéros gagnants sortis au tirage n'ont pas réclamé l'objet échu, aussi pour le faire savoir et afin que nul ne l'ignore, le Comité des fêtes rappelle aux intéressés que les lots qui ne seront pas réclamés au 31 juillet, dernier délai, lui seront acquis de droit. Cependant pour qu'il n'y est pas de malentendu le Comité publie une deuxième fois la liste des numéros sortis et non réclamés :

Numéros 1958, 1854. 3364, 5900, 1628, 2737, 4218. 6248, 6244, 6532, 6630.

Et maintenant que chacun revise à nouveau ses billets.

Acte de Probité

M. Imbert Lucien, ancien garde-champêtre, actuellement pensionnaire à l'hospice de notre ville, a trouvé mercredi dernier sur le cours Pasteur Arène, un sac à main contenant une somme de près de 200 francs. Il s'est empressé de le déposer au secrétariat de la mairie où sa propriétaire est venue le réclamer.

Nos félicitations à M. Imbert.

MUSIQUE

A l'occasion de la distribution des prix aux élèves du Collège qui aura lieu le 13 courant, à 16 h. 30, à l'Eldorado et du concert du 14 juillet, MM. les musiciens des *Touristes des Alpes* sont priés d'assister régulièrement aux répétitions des mardi et vendredi.

LA CANICULE

Quelle chaleur ! Quelle chaleur ! En effet, depuis une semaine nous subissons une période de canicule qui ne nous laisse pas sans inquiétudes si elle persiste jusqu'à la fin septembre.

C'est maintenant que les précautions d'hygiène sont bonnes à prendre : Défense de transporter du fumier dans la journée et désinfection des andronnes par le chlorure de chaux.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME et du CITOYEN

Procès verbal de la séance du 27 juin

« La Section Sisteronnaise flétrit avec la dernière énergie tous les crimes politiques, en particulier, l'assassinat du député socialiste italien, Matteotti, commis par le régime fasciste, reportant la civilisation italienne aux temps reculés des barbares.

« A l'unanimité des membres présent la Section adopte la célébration d'un grand banquet démocratique, auquel tous les membres adhérents sont conviés, pour fêter la Ligue et la République.

« Le Comité informe les ligueurs que, conformément aux statuts régissant le groupement, sont considérés comme démissionnaires tous les membres qui, par 3 fois consécutives, n'auront pas répondu aux convocations qui leur seront adressées ».

Le secrétaire.

—o—

Sisteron-Journal est vendu tous les samedis par Mlle Rebattu, vendeuse du *Petit Marseillais* et au bureau du Journal.

A Louer une chambre en état de propreté exposée au grand jour. Convient à demoiselle ou jeune homme seul. S'adresser au bureau du journal.

ETAT-CIVIL

du 27 Juin au 4 Juillet 1924

NAISSANCES

PUBLICATIONS DE MARIAGE

MARIAGES

Néant.

Décès

Pierre Placide Taxil, 59 ans, hôpital.

© VILLE DE SISTERON

CHATEAU-ARNOUX

Nous enregistrons avec plaisir le succès remporté par les élèves de notre école publique de garçons à l'examen du certificat d'étude. Quatre candidats présentés ont été admis. Ce sont : Giraud Paul, Imbert René, Michel Camille, Soulier Daniel.

Nos félicitations à notre sympathique et dévoué instituteur, M. Maurel ainsi qu'aux élèves.

VOLONNE

Nous relevons avec plaisir sur le palmarès des examens du certificat d'études les noms d'Emile Pradeau et de Louis Vallet, qui sont deux pupilles de la Nation et celui de Mlle Louise Roux, du Vançon

Nos félicitations aux maîtres et aux lauréats

SOURRIBES

Notre école publique a eu sa part de succès aux examens du certificat d'études en la personne de Mlle Juliette Serignac.

Toutes nos félicitations à la jeune élève et à sa dévouée maîtresse, Mlle Rolland.

Le plus efficace des Remèdes

Il n'existe pas de remède plus efficace que la Poudre Louis Legras pour calmer instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, suites d'influenza et de pleurésie. Les rhumes négligés guérissent de même rapidement par l'emploi de cette Poudre merveilleuse qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 3 fr. 05 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

R. C. Seine 65463

CREDIT à L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscription s'adresser à M. **ESCLANGON** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Bas.-Alpes).*

UN CONSEIL UTILE aux LECTEURS

Il nous faut parler aujourd'hui de **La Poudre de l'Hôpital**, spécialité qui a donné des résultats surprenants de guérison dans les affections de l'Estomac.

La Poudre de l'Hôpital, à base d'une poudre naturelle purifiée, guérit, après soulagement immédiat, les aigreurs, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastralgies, lourdeurs après les repas, vomissements, mauvaises digestions et tous les maux d'estomac, même chez les malades qui ont tout essayé sans résultat.

Vous trouverez le flacon de Poudre de l'Hôpital en poudre ou en comprimés (8 f. 75) chez tout pharmacien. Essayez vous serez étonnés des résultats, à défaut envoyer un mandat de 9 francs à M. LARCHE, pharmacien-spécialiste Les Aix d'Angillon (Cher) qui envoie franco.

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

Je vois tout clair et net

Grâce aux Verres X

Seule maison de vente :

BIJOUTERIE — OPTIQUE

F. IMBERT

53, Rue Droite - **SISTERON**

Etude de Me Guillaume BUES,
notaire à **Sisteron** (B.-A.)
Successeur de Me BOREL

Adjudication SUR SURENCHERE

Le **Samedi douze Juillet** mil-neuf cent-vingt-quatre, à **quatorze** heures, en l'étude et par le ministère de Me **Buès**, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente par adjudication sur surenchère du fonds de commerce ci-après désigné dépendant de la succession bénéficiaire de Madame Adrienne Marguerite **Michel**, veuve de Monsieur Guillaume **Marcillon**, dite "Nine" en son vivant, négociante, demeurant à Sisteron.

Un Fonds de Commerce

de vente de lingerie et confections, comprenant :

1° — L'enseigne et le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ainsi que le droit au bail des locaux ou il est installé, rue de Provence à Sisteron, No 12 ;

2° — Le matériel servant à son exploitation, comprenant : un comptoir, une grande armoire-vitrine, une table, etc.

Mise à prix : 2.316 fr. 66

Pour tous renseignements, s'adresser à Me **Buès**, notaire ou à Me **Bertrand**, huissier à Sisteron.

BUES, notaire.

Dissolution de Société

Entre les soussignés :

Valentin **Chabrand**, industriel, banquier, domicilié à GAP, d'une part ;

Paul **Caillat**, industriel, banquier, ancien Député des Hautes-Alpes, d'autre part ;

Il est exposé et convenu ce qu'il suit :

Par acte sous-seing privé en date à Gap, du vingt-quatre février mil-neuf-cent-sept, enregistré à Gap le même jour, par M. Allègre, receveur, qui a perçu les droits, il a été formé entre Messieurs Pascal **Goudet** et Valentin **Chabrand** une société en nom collectif sous la raison sociale **GOUDET & CHABRAND** pour l'exploitation d'une maison d'escompte et de recouvrements ; la durée de cette société était fixée à vingt-quatre ans à dater du premier Mars mil-neuf-cent-sept, son siège social était à Gap.

Par autre acte sous-seing privé en date à Gap du 3 janvier mil-neuf-cent dix enregistré à Gap le dix-neuf du même mois, folio 101, case 688, par Monsieur Reynaud, receveur qui a perçu les droits, Monsieur **Goudet** a cédé à Monsieur Paul **Caillat** tous ses droits dans la dite société, et Monsieur **Chabrand** a accepté cette session.

Cet acte a été déposé par Monsieur **Caillat** au rang des minutes de Me Gaignaire, notaire à Gap, suivant acte du neuf janvier mil-neuf-cent-onze, enregistré.

Ceci exposé, Messieurs Valentin **Chabrand** et Paul **Caillat** conviennent de dissoudre à dater de ce jour, la société constituée par les actes sus relatés

Par application de l'article 11 de l'acte du vingt-quatre février mil-neuf cent-sept ils nomment comme liquidateur Monsieur Marius **Brissac** agent d'assurances à Gap.

Monsieur **Brissac** aura à cet effet tous les pouvoirs nécessaires pour établir la situation active et passive de la Société, achever les opérations sociales en cours, tant actives que passives, tirer, endosser et acquitter tous les effets de commerce.

Il est toutefois stipulé, que la nue propriété des maisons appartenant à la Société **CHABRAND & CAILLAT**, en vertu de l'acte reçu Me **Caillol**, notaire à Marseille, les huit et treize juin mil-neuf-cent-trois, enregistré, les dites maisons sises à Marseille, numéros 20 et 22, rue Haxo, et le bail de l'usufruit des dites maisons consenti suivant acte enregistré, reçu Me **Trescartes**, notaire à Marseille, le quatorze février mil-neuf-cent-vingt-deux, resteront indivises entre MM. **Chabrand** et **Caillat** et exclues des opérations de la liquidation.

Le présent acte sera déposé et publié conformément à la loi, par les soins du liquidateur.

Fait en huit originaux dont un pour chacune des parties, un pour le liquidateur, un pour l'enregistrement et quatre pour la publicité à Gap et à Sisteron.

Gap, le 20 juin 1924,

signé :

CHABRAND ; CAILLAT,

Le liquidateur :

Marius BRISSAC.

Magasins de Chaussures

E. JULIEN

Rue Droite ; Rue Saunerie

SISTERON

Monsieur **JULIEN**, fabricant de chaussures a l'honneur d'informer sa très nombreuse clientèle ainsi que celle de la Maison Chastel, rue Saunerie, qu'il vient de se rendre acquéreur du fonds de commerce de chaussures de cette maison et que le magasin de vente reste ouvert comme par le passé dans le même local et qu'on y trouvera un grand assortiment de chaussures en tous genres pour femmes, garçonnets, fillettes et grandes fillettes, enfants, et bébés.

On peut continuer de s'adresser soit à son magasin de la rue Droite, soit à l'ancien magasin Chastel, rue Saunerie.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

HERNIE

R.C. Seine 102.310

Membre du Jury et Hors Concours

LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple de **M. GLASER** le grand spécialiste de Paris, bd Sébastopol, 44 (Anc. No 63).

Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Garibaldi C., retraité des postes, I, Bd de Paris, Marseille (B. du R.) hernie guérie ;

M. Julien Henri à St-Michel (B. A.) hernie guérie ;

M. Portier M. à Piolène (Vaucluse) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à

MANOSQUE, 2 juillet, hôtel Pascal.
FORCALQUIER, 3, hôtel des Lices.
Les MEES, 4, hôtel Barras.
SISTERON, 5, hôtel des Acacias.
DIGNE, samedi 12 juillet, hôtel Boyer-Mistre

NOUVELLE CEINTURE VENTRIERE

pour déplacement tous organes

TRAITE de la HERNIE franco sur demande à M. GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

Chemins de Fer Paris-Lyon-Méditerranée

Emission de Bons Décennaux 6 o/o

1924

Nets d'impôts présents et futurs à l'exception de la taxe de transmission et des droits de transfert ou de conversion.

La Compagnie émet actuellement, au choix des souscripteurs, des bons 6 o/o de 500 frs et de 5 000 francs aux prix de 452 francs ou 4 520 francs, jouissance du 1er mai 1924. Premier coupon payable le 1er novembre 1924

Intérêt payable net d'impôts présents et futurs pour les Bons nominatifs et sous déduction de la taxe de transmission pour les Bons au porteur.

Echéances des coupons 1er mai et 1er novembre.

Remboursement au pair, net d'impôts, dans une période prenant fin le 1er mai 1934, avec interdiction pour la Compagnie de rembourser avant le 1er mai 1929.

Ces Bons seront cotés à la Bourse de Paris

Les prix indiqués ci-dessus sont valables **jusqu'au 30 juin 1924 inclus.**

On souscrit sans frais :

Au secrétariat de la Compagnie, à Paris, rue Saint-Lazare : au bureau des Titres, à Lyon, II bis, place Saint-Paul ; au bureau des Titres, à Marseille, 17, rue Grignan ; à Alger 19 rue de la Liberté ; dans les gares P.L.M. (réseaux métropolitain et algérien) ouvertes au Service de l'Emission ; par correspondance adressée avec les fonds au Secrétaire de la Compagnie, 88, rue Saint-Lazare, Paris (IXe).

Les maisons de Banque et les Notaires peuvent également recevoir les souscriptions et les transmettre au Secrétaire de la Compagnie.

R. C. Seine 79649.

TUBERCULEUX BRONCHITEUX Chroniques facilement et à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, avec nombreuses attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite.*

© VILLE DE SISTERON

LOCATION D'AUTOMOBILES

Garage BUES,

SISTERON — **Téléphone 18.**

R. C. Sisteron N° 82.

En vente à la librairie LIEUTIER

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mlle REBATTU, vendeuse et au bureau du journal.
à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.
à Marseille, chez Mme Monier, kiosque 12, allées de Meilhan.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

R. C. Sisteron 667.

VENTE ET REPARATIONS

Lincoln **Ford** Fordson

VOITURES CAMIONS-TRACTEURS

Agent pour la Région :

Francis JOURDAN

***Garage Moderne* - SISTERON**

R. C. Sisteron 602

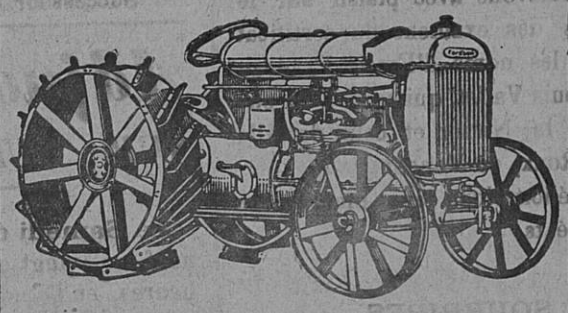

PRIX

12.950 fr.

PRIS A BORDEAUX

Le TRACTEUR FORDSON est construit pour fournir un dur travail de tous les instants. Chacun de ses organes a une réserve de puissance. Avant d'être lancé sur le marché il a été essayé pour chaque travail de ferme et dans toutes les conditions possibles. Il a été expérimenté par des milliers d'agriculteurs pendant les cinq dernières années et a toujours prouvé ce que nous avançons

Le FORDSON est simple de construction, d'un contrôle et d'un maniement extrêmement faciles.

Pouvons-nous faire une démonstration dans votre ferme ?

FAITES UNE DEMANDE A L'AGENT

PLUS de TACHES d'encre
PLUS de SURCHARGES
PLUS de RATURES

en employant

LE CORECTOR

qui ne jaunit ni n'abime le papier.

Indispensable dans tous les bureaux

Le CORECTOR est en vente à l'Imprimerie-librairie P. LIEUTIER, rue Droite, Sisteron.

Achetez vos

Articles de pêche

CANNES
HAMEÇONS
FICELLES

au magasin Pascal Lieutier

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX
illustrés le plus complet et le plus varié

EXCELSIOR

GRAND ILLUSTRÉ QUOTIDIEN à 20 cent.

Abonnements à EXCELSIOR	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
pour les Départements...	18 fr	34 fr	65 fr

Spécimen franco sur demande. - En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites fort intéressantes.

DIMANCHE-ILLUSTRÉ

EXCELSIOR-DIMANCHE

Magazine illustré en couleurs 16 pages ..... **25 cent.**

Abonnements à DIMANCHE-ILLUSTRÉ	SIX MOIS	UN AN
France, Colonies et Régions occupées.	6.50	12 frs
Belgique et Luxembourg	7.50	14 frs
Etranger	13 frs	25 frs

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | **OUTILLAGE MODERNE**

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

R. C. Sisteron 872

Imprimerie - Papeterie - Librairie - Maroquinerie

Pascal LIEUTIER, 25 rue Droite - SISTERON

R. C. Sisteron 117.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON